



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **Videovox SA** soit pour elle : Karim CADAMAGNANI,
administrateur, Rue Baylon 20, 1227 Carouge
2. Commandement de payer N°: 14 861718 H
3. Créancier: CIEPP Caisse Inter-Entr. de Prévoyance Prof., Rue
de Saint-Jean 67, 1201 Genève
4. Remarques: Créance: Selon commination de faillite
Capital: CHF 2405.10 plus frais
Cause de l'obligation: Facture du 09.09.14
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débi-
teur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-
après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans
les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur
estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il
peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la
poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveil-
lance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la fa-
culté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis
concordataire.

Office des poursuites Genève
1211 Genève 8

02242785

